



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 10 juin 2026

Délibération n° DEL 2026 0129

L'an deux mille vingt six, le dix juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 04 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur François CHATAING, Madame Chloé BOURDELAIN, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOUZI, Monsieur Fabien SURREL, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Roland LONJON à Madame Marlène LASHERME, Monsieur Xavier RIFFARD à Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Brigitte FROMAGET

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 22H30

Rédacteur : Corinne COLIN Finances

Objet :	Rocher Corneille - Aménagement du site : demande de subventions
----------------	---

Rapporteur : Caroline BARRE

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des touristes sur le site du Rocher Corneille, la Ville envisage de réaménager ce lieu ainsi que le circuit de visite qui permet l'ascension jusqu'à la Vierge.

Le projet consiste en :

- la restructuration de l'espace d'accueil du public (billetterie, boutique de souvenirs, toilettes, mobilier urbain ...) avec la création d'un espace interactif ludique,
- la réhabilitation du parcours de visite (cheminement sans sa partie basse, mur qui s'effrite au dessus du second bassin, marches d'accès au belvédère, mobilier urbain ...),

Délibération n° DEL_2026_0129 du mercredi 10 juin 2026

- le réaménagement ou la création de nouveaux aménagements au niveau du belvédère (réfection du sol et sécurisation des usagers et mise en place d'aménagement pour les visiteurs (tables d'orientation, bancs, poubelles ...),
- l'aménagement de la terrasse Nord et de son accès ainsi que leur sécurisation.

Le coût prévisionnel total hors taxes de l'opération s'élève à 3 084 127 € hors taxes, et se décompose comme suit :

- ingénierie 274 145 € HT,
- travaux 2 809 982 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Financeurs	Montant	Taux
ÉTAT – DSIL 2026	150 000 €	4,86 %
ÉTAT – 1 % Paysage	750 000 €	24,32 %
Région (CPER et PACTE)	1 267 301 €	41,09 %
*Département	300 000 €	9,73 %
VILLE	616 826 €	20,00 %
TOTAL des dépenses HT	3 084 127 €	100,00 %

La part restant à la charge de la Ville s'élève à 616 826 € hors taxes.

* Le financement départemental acquis en 2025 est de 300 000 € (100 000 € au titre du Fonds d'Intervention Touristique (FIT) et 200 000 € au titre du CPER 2021-2027).

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 29/05/2026
1 abstention

Le Conseil Municipal :

- ADOPTE le principe de réalisation des travaux d'aménagement du site du Rocher Corneille,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération précitée,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 27

Contre : 1

Naziha BOUACHMIR

Abstention : 5

Abdelhak AGHZAF, Laurent JOHANNY, Saloua EL AAZZOZI, Fabien SURREL, Chloe ALIBERT

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 043-214301574-20260610-DEL_2026_0129-DE



Signé le 10 juin 2026,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 juin
2026